Département de l'économie et de la formation
Service de l'agriculture
Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Landwirtschaft
CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Communiqué phytosanitaire

n° 17 du 28 mai 2025

SOMMAIRE

Arboriculture

- Feu bactérien
- Tavelure et oïdium du pommier
- Carpocapse des pommes
- Mouche de la cerise
- *Drosophila suzukii*

Viticulture

- Météo et phénologie
- Mildiou
- Oïdium
- Traitements pour les cépages résistants
- Traitements par voie aérienne
- Flavescence dorée
- Vers de la grappe
- Bois noir
- Cigarier

ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Plusieurs parcelles de pommiers plantées cette année sont touchées par le feu bactérien entre Martigny et Riddes. **Actuellement, tous les jours sont des jours à risque d'infection**. Il est indispensable de supprimer les fleurs ou d'effectuer des traitements tous les 3 jours, après avoir enlevé tous les symptômes de feu bactérien.

Dans tout le canton, les plantations de l'année, ainsi que les repiquages doivent être contrôlés. Nous vous recommandons également de contrôler les variétés qui refleurissent (Pink, Pinova, Celina, Williams, etc.) et les cognassiers. Tout soupçon de feu bactérien ou toute parcelle nouvellement touchée en 2025 doit obligatoirement nous être annoncé sur sca-oca@admin.vs.ch avant toute intervention.

Vous trouvez de plus amples informations sur notre site internet.

TAVELURE ET OÏDIUM DU POMMIER

Selon le modèle d'Agrometeo, il reste environ 10% du stock d'ascospores. Comme les prévisions des précipitations restent changeantes pour les prochains jours, il est conseillé de consulter régulièrement les prévisions de risque correspondant à la station Agrometeo la plus proche de chez vous (Tavelure Agrometeo) ou celles du modèle RIMpro (Tavelure RIMpro).

Les taches de tavelure sont maintenant bien visibles. Avant toute intervention, contrôlez vos vergers et la présence éventuelle de taches de tavelure. En cas de symptômes visibles, il ne faut plus employer de produits à effet curatif. Seuls les produits de contact peuvent être appliqués. Il est également conseillé de combiner les traitements avec la lutte contre l'oïdium dont la pression reste forte. Il est recommandé d'enlever les chandelles et de les sortir de la parcelle pour les éliminer. Voir communiqué n° 15 pour les listes de produits phytosanitaires contre tavelure et oïdium.

Av. Maurice-Troillet 260, CP 621, 1950 Sion (Châteauneuf) - www.vs.ch/agriculture
Office d'arboriculture : Tél. 027 606 76 20 - e-mail : sca-oca@admin.vs.ch / Office de la vigne et du vin : Tél 027 606 76 40 - E-Mail: sca-ovvin@admin.vs.ch

CARPOCAPSE DES POMMES

Selon nos estimations, les éclosions ont débuté. C'est le bon moment pour appliquer le virus de la granulose sur les parcelles en confusion avec une pression moyenne à forte l'année dernière. Renouveler le traitement selon les recommandations de la firme.

MOUCHE DE LA CERISE

Les captures dans notre réseau de piégeage augmentent légèrement, nous sommes passés d'une moyenne de 2 à une moyenne de 3 mouches par piège en une semaine. Selon SOPRA, le vol sera à son maximum début juin. A partir du changement de couleur, appliquer un insecticide si des mouches sont capturées sur les pièges. Veillez à respecter les délais d'attente.

Voir le communiqué nº 16 pour plus d'informations.

DROSOPHILA SUZUKII

Pour le moment, les captures restent stables dans notre réseau de piégeage. Voir le communiqué nº 16 pour plus d'informations.

VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Depuis la semaine dernière, il a plu entre 2,6 mm dans le Vispertal et 13 mm à Martigny. À Châteauneuf, 6,6 mm de pluie sont tombés.

Les températures moyennes journalières plus fraîches de la semaine dernière ont ralenti la croissance de la vigne. Une à deux feuilles ont été cumulées sur les différents cépages, comme la semaine précédente.

Actuellement, le stade BBCH 57 « boutons floraux séparés » se généralise au sein du vignoble de Châteauneuf. Dans des situations très exposées (le long des murs) ou sur certains cépages précoces, un début de floraison peut être constaté.

MILDIOU

Des taches de mildiou peuvent être observées depuis une semaine dans certaines régions du vignoble valaisan. Des annonces ont été transmises dans les régions de Fully, St Pierre-de-Clages, Vétroz et Leytron. Elles correspondent à la fin de l'incubation des infections du 12 et 13 mai. Des infections secondaires ont eu lieu entre le 21 et 22 mai dans la majeure partie du canton. La fin de l'incubation de ces infections sera traduite par l'apparition de symptômes qui pourront être visibles entre le 28 et 29 mai.

D'autres cycles d'infections secondaires sont en cours selon le modèle d'agrométéo. Si les taches d'huile étaient/sont sporulantes au moment des pluies infectieuses, des repiquages au niveau du feuillage ont pu/peuvent avoir lieu.

Au vu du stade phénologique de la vigne (haute sensibilité aux maladies), il est important de faire une **lecture stricte** des conditions de renouvellement afin d'encadrer la floraison de la vigne. Pour rappel, un renouvellement est à effectuer après 20-25 cm de pousse (3 nouvelles feuilles), si les derniers traitements remontent à 8-12 jours (selon le produit appliqué) et lorsque 15-20 mm de pluie ont lessivé les produits phytosanitaires.

Actuellement, une dose de 200 à 250 g/ha de cuivre métal est recommandée. À raisonner selon l'attaque et la sensibilité de la parcelle/cépage.

OÏDIUM

Les premières taches d'oïdium ont été signalées la semaine dernière sur du Dunkelfelder. Une fois établi, ce champignon se propage rapidement. Étant donné le stade phénologique actuel de la vigne, proche de la floraison, ainsi que les prévisions des modèles agrométéo indiquant des risques moyens à élevés, il est essentiel de soigner la protection contre l'oïdium en complément de la lutte contre le mildiou.

Pour rappel, une bonne répartition de la bouillie de traitement, un bon positionnement et une fréquence de traitement adaptée au type de produit utilisé sont des facteurs de réussite plus importants que la dose et la forme du produit appliqué. Actuellement, une dose de 3-4 kg/ha de soufre est recommandée.

Les mesures prophylactiques sont à mettre en œuvre en priorité dans les parcelles sensibles (épamprage, ébourgeonnage, palissage, effeuillage). Le but est notamment de limiter un maximum les conditions humides et ombragées qui favorisent la sporulation des taches de mildiou et le développement de l'oïdium.

Actuellement, le renouvellement des traitements est déterminé par les précipitations et la croissance végétative de la vigne (mêmes règles que pour le mildiou ; voir ci-dessus).

TRAITEMENTS POUR LES CÉPAGES RÉSISTANTS

Pour les variétés de Piwi, il est recommandé d'effectuer un traitement contre le mildiou et l'oïdium avant la floraison, puis un ou deux traitements supplémentaires jusqu'aux stades BBCH 71-73 (nouaison – développement des baies) notamment pour garantir les résistances variétales sur le long terme. Les phases d'infection des maladies fongiques devraient être couvertes de manière préventive.

TRAITEMENTS PAR VOIE AÉRIENNE

La majorité des traitements réalisés par l'hélicoptère sont effectués avec des produits admis en viticulture biologique, voir communiqué 14 du 7 mai 2025. Pour les traitements par drone, se renseigner sur les types de produits utilisés.

Les programmes hélicoptères BIO prévoient 9 traitements, avec une quantité totale de cuivre métal d'environ 2,7 kg/ha. La quantité de cuivre disponible pour les traitements au sol est à définir selon le cahier des charges. Les doses maximales sont mentionnées ici.

Prévoir 2 à 3 applications complémentaires au sol :

- Le premier : à la nouaison, lorsque le capuchon floral se détache et que la jeune baie est très sensible.
- Le second : 10 à 15 jours plus tard, avant le stade petit pois.

Si un premier passage avant la fleur est envisagé, le considérer comme étant un passage « supplémentaire ». Les deux applications après la fleur (nouaison et avant la fermeture de la grappe) restent nécessaires à une bonne couverture phytosanitaire.

Vous trouverez la « recommandation à l'attention des vignerons dans les secteurs protégés en bio par voie aérienne » rédigée par le FiBL et Agroscope en 2021 ici.

FLAVESCENCE DORÉE

Dans les zones concernées par une lutte à l'aide d'insecticide**, le premier traitement est prévu entre le 9 et le 14 juin prochain**. Il sera possible d'aller retirer les produits nécessaires entre le **3 et le 7 juin** prochain. Les propriétaires, respectivement les exploitants concernés recevront un courrier avec les instructions utiles au retrait des produits nécessaires dans les magasins indiqués.

VERS DE LA GRAPPE

Le vol de la première génération des vers de la grappe touche à sa fin. Le niveau des populations de la première génération (Eudémis et Cochylis) reste bas dans les secteurs sans confusion.

Des contrôles des nids (glomérules) peuvent être effectués **dès la floraison jusqu'à la nouaison** (BBCH 62 à 71) (observation de 100 grappes sélectionnées aléatoirement).

Merci de nous signaler vos résultats d'observation à sca-phyto@admin.vs.ch si vous comptabilisez :

- En zone de confusion : plus de 5 grappes avec des nids.
- En zone hors confusion : plus de 20 grappes avec des nids.

LE BOIS NOIR

Le début du vol de *Hyalesthes obsoletus*, le vecteur du bois noir, approche. Dans les vignobles touchés par le bois noir, il est encore temps de lutter contre les liserons et/ou les orties. Le modèle bois noir disponible sur Agrometeo indique le risque de transmission émanant du vecteur et montre à partir de quelle date et pour quelle durée ces deux espèces de plantes hôtes ne devraient idéalement plus être fauchées ou mulchées.

CIGARIER

Ce petit coléoptère polyphage « *Byctiscus betulae* », connu plus couramment sous le nom de Cigarier, porte bien son nom. En effet, lorsque la femelle est fécondée, elle incise la feuille, celle-ci va se mettre à flétrir. La femelle va alors en profiter pour l'enrouler formant ainsi un cigare dans lequel elle viendra y pondre ses œufs. Quelques semaines plus tard, les feuilles tombent au sol, permettant aux larves de terminer leur développement dans la litière. L'adulte apparaîtra au printemps suivant, où il se déplacera sur les jeunes pousses pour se nourrir du feuillage.

Sa présence a été remarquée localement dans le vignoble valaisan. Les dommages économiques provoqués par ce coléoptère restent négligeables pour la vigne. Pour lutter contre cet insecte en cas de forte présence, une collecte permet d'affaiblir la population pour l'année suivante.

L'insecte est reconnaissable par sa couleur métallique pouvant varier du bleu au vert doré voire même sur des tons pourpres cuivrés. L'adulte mesure jusqu'à 6-8 mm.

Service cantonal de l'agriculture